

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## **Postulat**

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : <u>\8-P0S-068</u>

Scanné le :

Déposé le : 여명.이국.

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi

à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Externalisation des postes de nettoyage au sein de l'Etat de Vaud, les « soldes » d'automne vont-ils continuer lors du prochain budget ?

## Texte déposé

Depuis de nombreuses années, le canton procède petit à petit à une externalisation des tâches de nettoyage et d'entretien de ses bâtiments, entre autres dans les bâtiments destinés à l'enseignement du post-obligatoire. Ce sont ainsi encore 7 ETP qui disparaissent dans le budget 2018 (voir rubrique 048, service des immeubles, du patrimoine et de la logistique, p. 188) et un crédit supplémentaire de CHF 258'400.- indiqué aux comptes 2017 (page 250, rubrique 3130 brochure des comptes), pour financer l'externalisation des prestations de nettoyage, entre autres.

Il y a 10 ans déjà, la commission de gestion s'inquiétait de ce mouvement d'externalisation et il faut constater qu'il se poursuit de manière régulière depuis lors, en tout cas à chaque départ naturel de

personnel de conciergerie.

L'externalisation pose diverses questions par rapport au statut et aux rémunérations du personnel des entreprises de nettoyage (salaire minimum pour le nettoyage selon CCT de CHF 18.95 l'heure), dont l'emploi est fragilisé à chaque renouvellement des contrats de prestation, dans le cadre des marchés publics. En effet, on peut constater que lorsqu'une entreprise de nettoyage perd un contrat, elle résilie le contrat d'une partie de son personnel devenu surnuméraire. La nouvelle entreprise ayant obtenu le contrat reprend une partie du personnel, mais renonce régulièrement à l'engagement d'un certain nombre d'employés, en particulier les plus âgés. Le fait de passer par des marchés publics pousse de plus les entreprises à proposer les prix les moins élevés possibles, ce qui a un effet de sous-enchère salariale et un non-recours à du personnel dûment formé. La fragilité des emplois du personnel de nettoyage a été notamment évoquée dans l'interpellation du député Jean Tschopp (17\_INT\_710 ; cessons la sous-traitance).

Le travail du personnel de nettoyage est aussi particulièrement rude, en raison d'horaires souvent

coupés, débutant très tôt le matin et reprenant en fin de journée jusqu' à tard, le soir.

Hormis la situation des employé-e-s des entreprises de nettoyage, on peut raisonnablement se poser la question des coûts indirects liés au choix de l'externalisation, notamment le recours plus fréquent à des entreprises spécialisées pour les travaux d'entretien et petites réparations, le risque de vieillissement prématuré des bâtiments suivis plus dans leurs nettoyages que leur entretien. Nombreuses sont les communes du canton à engager leurs propres « concierges » pour le nettoyage et l'entretien de leurs bâtiments et qui disposent ainsi de personnes de référence, disponibles, efficaces et responsabilisées par le bon état de « leur » bâtiment. Ces employés ont généralement une formation de niveau CFC liée au secteur du bâtiment ou encore une formation d'agent d'exploitation, formation spécifique créée il y a quelques années.

A l'heure où le Conseil d'Etat indique au point 1.1 de son programme de législature « Renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnel », il est incroyable de voir qu'il va en sens contraire en ce qui concerne l'entretien de ses bâtiments, par le biais des externalisations.

J'ai donc l'honneur de demander au Conseil d'Etat de fournir un rapport détaillé portant sur les éléments suivants :

- Le nombre de postes de nettoyage et d'entretien externalisés durant les 10 dernières années (en ETP)
- Un comparatif des coûts entre les prestations de tiers et les coûts de personnel fixe,
- L'évolution des coûts d'autres prestataires en lien avec l'entretien des bâtiments, pour toutes les tâches qui ne peuvent pas être effectuées par le personnel des entreprises de nettoyage,
- La liste des bâtiments dont l'entretien et le nettoyage sont confiés à des entreprises externes, à tout le moins les bâtiments servant pour l'enseignement ainsi que les bureaux administratifs
- Un état des lieux de l'état général desdits bâtiments.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ce rapport.

Nom et prénom de l'auteur :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Induni Valérie

- Je souhaiterais également savoir si le SIPAL a mené ou va mener une étude permettant de modifier les horaires du personnel de nettoyage, afin que celui-ci puisse travailler normalement durant la journée, comme c'est le cas par exemple au CHUV.

Commentaire(s)		
Conclusions		
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)		
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	Ø.	a
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	ř	
(c) prise en considération immédiate		

Signature

Signature(s):

Tschoff four

Mischell

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@vd.ch

## Liste des député-e-s signataires – état au 3 juillet 2018

Cédric er éverine rre Alain s Isabelle Sylvain é gues
éverine rre Alain s Isabelle Sylvain é
rre Alain s Isabelle Sylvain é gues
s Isabelle Sylvain é gues
Isabelle Sylvain é gues
Sylvain é gues
Sylvain é gues
é gues
gues
uv
e
an-Marc
hilippe o de de de
nier / / ///
an-Claude
colas
ug Sabine
ence
Pierre
orie J
athalia Marrial A
athalie W MCM
essica
7 / 1
re

## Liste des député-e-s signataires – état au 3 juillet 2018

	•	
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique W / W
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude /// /
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne ////// (455	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves /	Treboux Maurice
Melenberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
		-una Ocorges